ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **ÉFAI – 000009 – AFR 17/01/00**
Action complémentaire sur l'EXTRA 168/99 (AFR 17/12/99 du 26 novembre 1999) et suivante (AFR 17/13/99 du 3 décembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE « DISPARITION » / CRAINTES D'EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE

CAMEROUN **Maurice Tchambou**

Londres, le 5 janvier 2000

Amnesty International est de nouveau préoccupée par la sécurité du défenseur des droits humains Maurice Tchambou, qui a une fois encore été placé en détention au secret par la brigade antigang.

Cette unité spéciale des forces de sécurité, qui regroupe des gendarmes et d'autres membres des forces armées, a été déployée en mars 1998 dans le nord du pays pour lutter contre le banditisme dont cette région est le théâtre depuis plusieurs années. Depuis lors, cette unité a exécuté de manière extrajudiciaire plusieurs centaines d'auteurs présumés de vols à main armée (voir le rapport intitulé *Cameroun. Exécutions extrajudiciaires dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord* [index AI : AFR 17/16/98, décembre 1998]).

On pense que Maurice Tchambou a été appréhendé uniquement en raison des liens qu'il entretient avec l'organisation non gouvernementale (ONG) Mouvement pour la défense des droits de l'homme et des libertés (MDDHL), et de son engagement en faveur des droits humains. Les membres du MDDHL sont menacés et harcelés en raison des enquêtes qu'ils mènent sur les homicides commis par la brigade antigang et des révélations auxquelles ils se livrent sur les agissements de cette unité.

En vertu de la législation camerounaise, Maurice Tchambou aurait dû être présenté à une autorité judiciaire dans les soixante-douze heures qui ont suivi son interpellation, pour être inculpé ou remis en liberté. Jusqu'à présent, il n'a été inculpé d'aucune infraction et les motifs de son arrestation demeurent obscurs.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maurice Tchambou avait été arrêté le 21 novembre 1999 par la gendarmerie, à Maroua, dans la province de l'Extrême-Nord. Amnesty International s'était inquiétée de sa sécurité après qu'il eut été remis le même jour à la brigade antigang et placé en détention au secret. Il avait ensuite été ramené dans les locaux de la gendarmerie, où il avait été de nouveau autorisé à recevoir des visites pendant une période de huit à dix jours, avant d'être reconduit dans les locaux de la brigade antigang. Son second placement en détention par cette unité spéciale a coïncidé avec la visite effectuée à Londres par Abdoulaye Math, président du MDDHL, et Semdi Soulaye, autre membre de cette organisation, au cours de la deuxième semaine de décembre 1999.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / courrier électronique / fax / aérogramme / lettre par avion (en français ou en anglais) **:**

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Maurice Tchambou, membre du Mouvement pour la défense des droits de l'homme et des libertés (MDDHL), est de nouveau détenu au secret par la brigade antigang à Maroua, dans la province de l'Extrême-Nord ;

– appelez les autorités à garantir sa sécurité dans le cadre de sa détention et à lui permettre de recevoir la visite des membres de sa famille, d'un avocat ainsi que d'un médecin.

– exhortez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition, s'il est avéré que cet homme a été appréhendé uniquement en raison de ses liens avec la MDDHL et de son engagement en faveur des droits humains.

APPELS À :

Ministre d'État chargé de la Défense :
M. Amadou Ali
Ministre d'État délégué à la Présidence chargé de la Défense
Palais de la Présidence
1000 Yaoundé, République du Cameroun
Télégrammes : Ministre d'État Défense, Présidence, Yaoundé, Cameroun
Fax : 237 20 33 06
Courriers électroniques: celcom@camnet.cm
Formule d'appel : Monsieur le Ministre d'État,

Délégué général à la Sûreté nationale :
M. Luc René Bell
Délégué général à la Sûreté nationale
Sûreté nationale
1000 Yaoundé, République du Cameroun
Télégrammes : M. Bell, Sûreté nationale, Yaoundé, Cameroun
Fax : 237 20 11 33 (*via* le Ministère des Affaires étrangères)
Formule d'appel : Monsieur le Délégué général,

Ministre de la Justice :
M. Laurent Esso
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
Ministère de la Justice
1000 Yaoundé, Cameroun
Télégrammes : Ministre Justice, Yaoundé, Cameroun
Fax : 237 22 01 97
Courriers électroniques: celcom@camnet.cm
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Journaux :
– Le Messager
Fax : 237 42 02 14

– Cameroon Tribune
Fax : 237 30 43 62

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Cameroun dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 2 FÉVRIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

.a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -